



Sommaire

SPECIAL CESER

Edito

Un CESER au cœur de la crise

P. Boudetp. 1

Territoires,
7 grands enjeux
et 31 défis

P. Boudetp. 2

Orientations
Budgétaires 2012

C. Peltaisp. 2-3-4

Modulation du tarif régional
de la taxe sur les certificats
d'immatriculation et maintien
de la gratuité de la taxe sur les permis
de conduire

J.E. Coatrieux p. 4-5

Mise en œuvre
du service public
d'orientation

T. Leneveup. 5



EDITO par
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Un CESER au coeur de la crise

Très attendues, les orientations budgétaires (OB) 2012 de la Région Bretagne étaient à l'ordre du jour de cette séance plénière.

C'est toujours une séance importante puisqu'il s'agit d'examiner, à partir de ces OB, la traduction budgétaire des politiques publiques annoncées.

Dans cette période, quelque peu bousculée, c'est le moins qu'on puisse dire, la C.G.T. a porté une attention particulière à cette année 2012.

Attention redoublée, lorsque des échos venant d'autres régions indiquent dans les budgets régionaux des baisses d'investissements. Si on peut se féliciter que la Région Bretagne n'a pas faibli dans ses engagements antérieurs sur les investissements et sur le fonctionnement, il n'en demeure pas moins que les limites de l'exercice sont atteintes.

Ainsi, après la TIPP (part régionale) maximale l'an passé, l'augmentation de la taxe par cheval vapeur (CV) sur les cartes grises prévue pour 2012, ce sont encore les plus faibles revenus qui seront les plus impactés.

Pour autant, s'en tenir à ce seul élément d'analyse ne serait pas juste. La C.G.T., dans sa déclaration (J.E. Coatrieux) en donne son appréciation qui pointe bien les

responsabilités des uns et des autres.

C'est la même démarche qui nous a animée quand il s'est agit de ne pas laisser le patronat en dehors de toute implication dans la crise et dans sa durée.

Il serait facile de les exonérer comme le font beaucoup d'autres (trop d'ailleurs...). **Pour la C.G.T., si la crise actuelle est essentiellement financière, elle est avant tout une crise du système capitaliste.**

Crise où les acteurs sont clairement identifiés : la grande finance, le patronat et le gouvernement actuel qui ne cesse de légiférer contre le modèle social français.

C'est tout le sens de l'intervention de Christian Peltais en dépassant le seul aspect des orientations budgétaires 2012 du Conseil Régional.

La quinzaine d'action du 1er au 15 décembre avec un temps fort le 13 est l'occasion pour les organisations de la C.G.T. et les salariés d'opposer à l'austérité, les revendications du monde du travail que traduisent le mécontentement et le mal vivre des femmes et des hommes de ce pays.

En paraphrasant le slogan « la crise, c'est eux, la solution c'est nous » cela donne des perspectives..

Rennes le 7 décembre 2012

TERRITOIRES 7 GRANDS ENJEUX ET 31 DEFIS



Intervention de Patrice BOUDET

Tout d'abord la C.G.T. se félicite que, malgré la difficulté de l'exercice, le CESER, ait produit une contribution à la réflexion de la DATAR sur la "prospective territoires 2040".

Chacun se souviendra que, lors du séminaire de rentrée du bureau en septembre, l'approche n'a pas été des plus faciles. D'ailleurs, le préambule de la contribution reflète bien les questions et les interrogations qui s'étaient posées.

Il ne s'agit pas, dans ce propos, de faire une analyse sur tous les enjeux et défis mais la C.G.T. tient à donner une appréciation globale. La présentation en plénière nous en donne l'occasion.

Reprendre pour la contribution, les différents travaux du CESER pour étayer l'argumentation développée, satisfait la C.G.T. et plus singulièrement sur quelques aspects.

Le premier, c'est qu'on a trop souvent l'habitude, dans cette instance, que nos études et avis, une fois terminés, soient rapidement rangés au rang d'archives, que d'autres vont consulter de temps à autres. Or, et tout le monde en convient, il y a une mine extraordinaire de réflexions, de préconisations qu'il conviendrait, certes, de réactiver pour partie mais sur lesquelles on ne s'appuie que trop rarement.

La C.G.T. propose qu'il y ait une réflexion sur le devenir de nos travaux, travaux souvent adoptés à une très large majorité voire, souvent, à l'unanimité.

Le second aspect, dans le droit fil de ce qui précède, tient au fait que la contribution remet en exergue quelques thèmes qui, dans une période politico-socio-économique quelque peu inquiétante, mériteraient qu'on se les réapproprie.

Un exemple, le CESER a raison d'insister sur la nécessaire amélioration des processus démocratiques et leur

adaptation, de pointer aussi le fait que la "démocratie d'usage" ne peut pas prendre le pas, voire même remplacer, la démocratie participative et la démocratie consultative. Pour la C.G.T., il faut être vigilant à cet aspect, d'autant qu'il y a déjà quelques années que c'est en réflexion au plus haut niveau.

Autre exemple, c'est celui que traverse, dans ce document, à plusieurs reprises, le défi du maintien et du développement des services publics sur les territoires.

Ne serait il pas utile, à partir de là, de traiter ce thème dans cette période de crise ?

Pour rappel, le groupe de travail "ambitions et priorités stratégiques pour la Bretagne" l'avait retenu comme un sujet d'étude possible.

Enfin, nous voudrions aussi insister sur les aspects de l'emploi qui, lorsqu'ils sont abordés, poussent la question de la mise en œuvre de la CPEC territoriale et de la sécurisation des parcours professionnels. Là encore il y a un intérêt non négligeable à regarder de près ces questions.

Pour conclure, la C.G.T. porte une appréciation positive sur ce document relativement exhaustif des travaux du CESER, document qui doit servir de référence.

P.S. : Les documents « Prospective territoires 2040 » sont consultables sur le site de la DATAR et la contribution du CESER sur le site indiqué page 5.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012



Intervention de Christian Peltais

Ce débat sur les orientations budgétaires prend une importance particulière avec une crise financière qui est avant tout une crise du travail et se matérialise par une forte réduction de sa rémunération. Sur les 30 dernières années, la part de la rémunération du travail a été réduite de 10% au profit des actionnaires, ce qui représente 192 milliards d'euros par an.



La financiarisation de l'économie c'est une accélération des courbes du chômage (+2 % d'enregistrés en octobre en Bretagne) pour arriver aujourd'hui à plus de 8 millions de demandeurs d'emplois dans le pays.

Cette logique du tout libéral, d'une économie tournée uniquement vers la recherche du profit immédiat engendre de grandes conséquences sur la cohésion sociale que ce soit dans le pays ou à l'échelle de l'Europe.

De fait c'est d'une autre répartition des richesses créées qui est posée et nous entendons mettre à profit la période à venir pour exprimer et interpeller de façon unitaire les décideurs (Gouvernement, élus et directions d'entreprises).

D'une façon générale, c'est une offensive contre les services publics et un recul sur le niveau des réponses aux besoins sociaux.



Dans ce contexte, la région Bretagne confirme ses projets d'investissements et son engagement vers la recherche de plus de cohésion dans son organisation mais, au regard du divorce entre la représentation politique et les aspirations des populations, nous considérons que l'emploi, le social et le renforcement des services publics doivent prendre une autre dimension.

Nous regrettons que le silence soit total sur la question des jeunes agents régionaux au sein de l'effectif global régional. En effet, n'est-ce pas l'occasion, à travers ces orientations budgétaires 2012, de s'emparer de la démarche impulsée par la Charte d'engagement en faveur des jeunes bretons pour la décliner concrètement au niveau de la gestion des ressources humaines régionales ? Nous serions ainsi sur une démarche cohérente de la prise en compte des questions de la jeunesse, en les abordant également au sein de l'institution régionale, en les nommant dans l'annexe XII, au même titre que les questions portant sur les travailleurs handicapés et l'égalité hommes-femmes.

Aussi, nous faisons nôtre l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental national qui, à la quasi unanimité estime que la question de la compétitivité de la France n'est pas le coût du travail mais la rémunération du capital et qui, dans un autre avis, interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité de conforter les services publics.



Il y a nécessité également d'une réforme fiscale plus juste pour les salariés, qui taxe davantage les revenus du capital que ceux du travail et qui permette aux Régions de retrouver une part de recettes dynamique.

C'est ainsi, que la C.G.T. propose la mise en place de

fonds régionaux pour l'emploi, tout en revendiquant la création d'un pôle financier public dans lequel l'Etat aurait un pouvoir d'intervention. L'objectif est d'établir une cohérence afin d'aller vers une reconquête de l'industrie.



La mise en place d'un fonds régional pour l'emploi et le développement solidaire des territoires permettrait d'impulser au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités industrielles, d'emplois, de formations, d'innovation sociale, à partir de projets concrets en territoires. La création de la filière des énergies marines, de déconstruction de navires, la production d'un véhicule de petite cylindrée décarbonée seraient ainsi accompagnées jusqu'à leur développement.

En effet, nous considérons que l'industrie demeure un élément structurant de l'activité économique en termes de richesses créées, de maîtrise technologique, de recherche-développement et d'innovation économique et sociale.



L'industrie exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie du pays et des régions et dans ce cadre, la qualité et l'implantation des services publics vont de pair.

Notre demande d'un débat et d'un état des lieux des services publics en Bretagne doit être à l'ordre du jour du Conseil Régional.

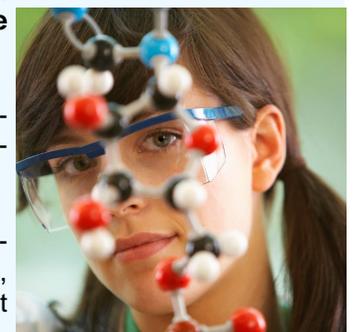
Au-delà des actions, des écrits du conseil régional, est-ce que tous les acteurs portent les objectifs affichés ?

Les territoires bretons sont des lieux d'accumulation de savoir-faire qui demandent à être utilisés pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et industriels mais les grands groupes qui sont nomades ne permettent pas de concentrer les ressources dans la région.

Comment faire en sorte qu'autour des grandes entreprises, des grands groupes, se développent un réseau de recherche, de formation pour créer des emplois, enrichir un réseau de sous-traitants et permette la venue de nouvelles industries?

En Bretagne, valorise t'on suffisamment les atouts que sont :

- Le niveau de formation initial des jeunes et les qualifications acquises ?
- Le dynamisme breton
- Le réseau de PME, l'importance de l'artisanat breton, son économie sociale et solidaire,
- Le patrimoine environnemental ?



Pour la C.G.T., il n'y aura pas de sortie durable de la crise sans réponse aux revendications des salariés et aux besoins des populations. Cela implique de donner une impulsion à la demande intérieure (hausse des salaires, pensions, minima sociaux) et donc de faire de l'augmentation des salaires un moteur économique. En Bretagne, le salaire moyen est inférieur de 15 % à la moyenne nationale.

Avec la crise et les défis environnementaux, c'est une nouvelle donne et de nouvelles responsabilités, pour les acteurs sociaux, économiques et politiques. Il faut garantir la cohésion sociale dans les bassins d'emploi et les lieux de vie.

Dans ce cadre, le croisement des besoins de l'économie avec ceux des personnes et des territoires est nécessaire pour identifier les emplois et donc les formations à moyen et long terme et réorienter les investissements. C'est pourquoi nous considérons qu'il y a un lien entre le CPRDF et le SRDE qui doit intégrer la nouvelle réalité économique, sociale et environnementale.

En effet, la crise en cours met bien en évidence que l'activité productive ne saurait être la seule réponse aux besoins immédiats et futurs, la finalité est de répondre aux besoins des populations, pour un développement humain durable.

Pour la C.G.T., il n'y aura pas de progrès économique sans progrès social. Aussi, le Conseil Régional doit être un outil pour aider à revaloriser le travail et gagner plus de sécurité pour les salariés et faire reconnaître la dimension sociale comme un atout. Les propositions du conseil régional doivent permettre des avancées dans cette direction.

Modulation du tarif régional de la taxe sur les certificats d'immatriculation et maintien de la gratuité de la taxe sur les permis de Conduire



Intervention de
**Jean-Edmond
COATRIEUX**

Les réformes de la fiscalité des entreprises et des collectivités territoriales ont largement réduit l'autonomie financière de la Région Bretagne, ainsi que la CGT a souvent eu l'occasion de le répéter. Du fait de ces réformes, la Région Bretagne se voit aujourd'hui contrainte d'action-

ner le dernier levier fiscal dont elle dispose, la modulation du tarif régional de la taxe sur les certificats d'immatriculation. En cette période de mesures d'austérité successives qui impactent fortement le pouvoir d'achat des ménages, cette décision constitue une nouvelle ponction sur leur capacité de consommation.



Cependant, l'avis qui nous est proposé occulte totalement les vraies raisons qui conduisent la région à opter pour cette décision.

En effet, au delà des aspects techniques de savoir s'il convient d'imaginer une hausse progressive de 5% l'an plutôt que 27% d'augmentation en une fois, ou d'envisager une modulation des tarifs, la question posée au travers de cette délibération est pourquoi en est-on réduit à de tels choix ?

Depuis les réformes de 2010, 90% des recettes de la Région sont constituées de dotations d'État si on y inclut la TIPP. Le constat est clair : pour la région il n'y a presque plus d'autonomie sur ses recettes. En conséquence le budget 2012 sera à nouveau bâti en fonction des recettes escomptées et non en fonction des projets d'intervention et d'investissements.



A chaque présentation des orientations et des actes budgétaires de la Région, la CGT dénonce cette perte d'autonomie fiscale résultant de la suppression de la taxe professionnelle, la diminution des dotations de l'État et l'évaluation minimale des compensations liées aux transferts de compétences. La CGT refuse ces réformes parce qu'elles remettent en cause des politiques publiques répondant pleinement à la demande sociale.

L'avis proposé aujourd'hui ne dit pas un mot sur ces éléments. Pourtant la Région avait évalué dans son dernier compte administratif un déficit de compensation de l'État de 30,4 M€ pour 2010 et un déficit cumulé de 102 M€ depuis 2006. Elle indiquait également que le surcoût structurel risquait d'être au minimum de 35 M€ d'euros par an si la compensation restait inférieure aux dépenses liées aux transferts de charges. Nous sommes bien loin des 23 millions d'euros attendus par l'augmentation de taxe sur les cartes grises.

Nous noterons au passage que le montant de la TIPP modulable (35 M€ environ) que l'état laisse à la main de la région, sert de fait à couvrir le coût structurel du transfert non compensé.

Ce sont donc les Bretons qui payent le déficit de la décentralisation !!!

Ce sont donc les Bretons qui payent le déficit de la décentralisation !!!

Avec les cartes grises, c'est la baisse des dotations de l'État et la faiblesse de l'IFER et de la CVAE qui sont compensées. Il s'agit bien d'un transfert de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les entreprises vers le contribuable breton avec toute l'injustice de la fiscalité locale actuelle et le fait que ce sont les salariés les plus modestes qui sont astreints en moyenne aux trajets les plus longs.

De plus, les entreprises, pourtant directement intéressées à la concrétisation des projets Bretagne Grande Vitesse, et au chantier du numérique pour tous, échappent de fait à leurs responsabilités sociales et territoriales.

Il s'agit bien là de choix politiques, décidés au plus haut niveau de l'Etat, qui trouvent aujourd'hui leurs limites. Il y a maintenant nécessité de travailler à un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace !

S'agissant de la fiscalité locale une réforme visant quatre objectifs principaux s'impose :

- diminuer les charges sur les ménages à faible revenu ;
- réduire les inégalités territoriales ;
- rendre les entreprises plus responsables vis-à-vis de leurs lieux d'implantation ;
- donner aux collectivités des moyens financiers pérennes.

Pour toutes ses raisons, et même si l'avis proposé émet des réserves sur les propositions du Conseil Régional nous voterons contre l'avis qui nous est proposé.



**Intervention de
Thierry
LENEVEU**

La CGT s'associe à la proposition du Conseil Régional de Bretagne de mettre en place un service public d'orientation, par un réseau cohérent et de proximité de sites d'accueil dans le cadre d'une charte commune d'engagement de partenaires MFP.

A ce jour, il rassemble 5 partenaires, dont les missions d'accompagnement sont bien identifiées et qui, au-delà d'être complémentaires, devront en terme d'information

être supplétifs pour proposer une bonne orientation.



La CGT, est porteuse d'un concept de guichet unique de la formation, permettant notamment aux personnes en recherche d'évolution professionnelle, quelque soit leur statut, d'avoir la bonne information et la bonne orientation. Aujourd'hui, l'offre de formation est difficilement lisible et accessible. L'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité ne peuvent que passer par une répartition géographique plus homogène des lieux d'accueil. Aussi, la CGT souhaite qu'au-delà des engagements de la charte, un véritable label visible et identifié soit mis en place. Cela nécessite un engagement sur le service proposé et sur sa qualité, ainsi que sur les compétences et qualifications des acteurs.

Cela nécessite également que les moyens de fonctionnement soient à la hauteur de la mission. Nous soulignons aussi, que cela ne doit pas être l'occasion d'amplifier le désengagement de l'état dans les structures d'orientation, notamment les CIO.

Cependant, la CGT a le sentiment que le Conseil Régional de Bretagne est en train de réinventer l'eau chaude, comme une forme de truisme. En effet, le grand absent de ce dossier, opérateur historique de l'orientation professionnelle, est l'AFPA, avec son ex-réseau de SOP (Service d'Orientation Professionnelle), et dont on a laissé croire qu'il faussait la concurrence pour le détruire.

Certes le démantèlement de ce service est de la responsabilité de l'Etat et de son Gouvernement, mais il est dommage que la région n'ait pas, à l'époque, anticipé le besoin imminent de mettre en place un service public d'orientation à partir de cet existant, qui représentait en 2010 douze sites d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire breton et 65 personnes dont 40 psychologues de travail, et qu'aujourd'hui, elle ne se soit pas appuyée sur son expertise, sa compétence et sa qualification.

Que de moyens et de potentiels perdus, à une époque où la rigueur économique nous impose à tous la rationalité

Au-delà, de cette remise en mémoire, et compte tenu de la situation actuelle de l'emploi mais aussi des travailleurs en recherche de formation, la mise en place d'un service public d'orientation nous paraît opportune avec toutes les composantes actives dans ce secteur, aussi nous voterons un avis favorable en espérant que cet appel sera entendu.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

1. A partir du site du C.R.B. www.cgt-bretagne.fr
2. À partir du site du Conseil Régional <http://www.bretagne.fr> puis La Région puis Le CESER puis Avis

Point de vue

Un avis du CESE qui interpelle

Interpelle sur le thème ou depuis des décennies, décentralisation, déconcentration, restructurations territoriales des administrations d'Etat... sont mises en œuvre sans une réelle évaluation sur leurs conditions et pertinence.

Interpelle sur les préconisations qu'il propose et qui sont loin d'être neutres.

- ◆ A l'exemple de celle qui, pour déployer et territorialiser les politiques publiques répondant à l'intérêt général, il faut qu'elles soient adossées à des services publics confortés.
- ◆ A l'exemple encore, de la nécessaire évaluation des politiques nationales qui préconise dans ce sens « une suspension temporaire de l'application de la R.G.P.P. ».

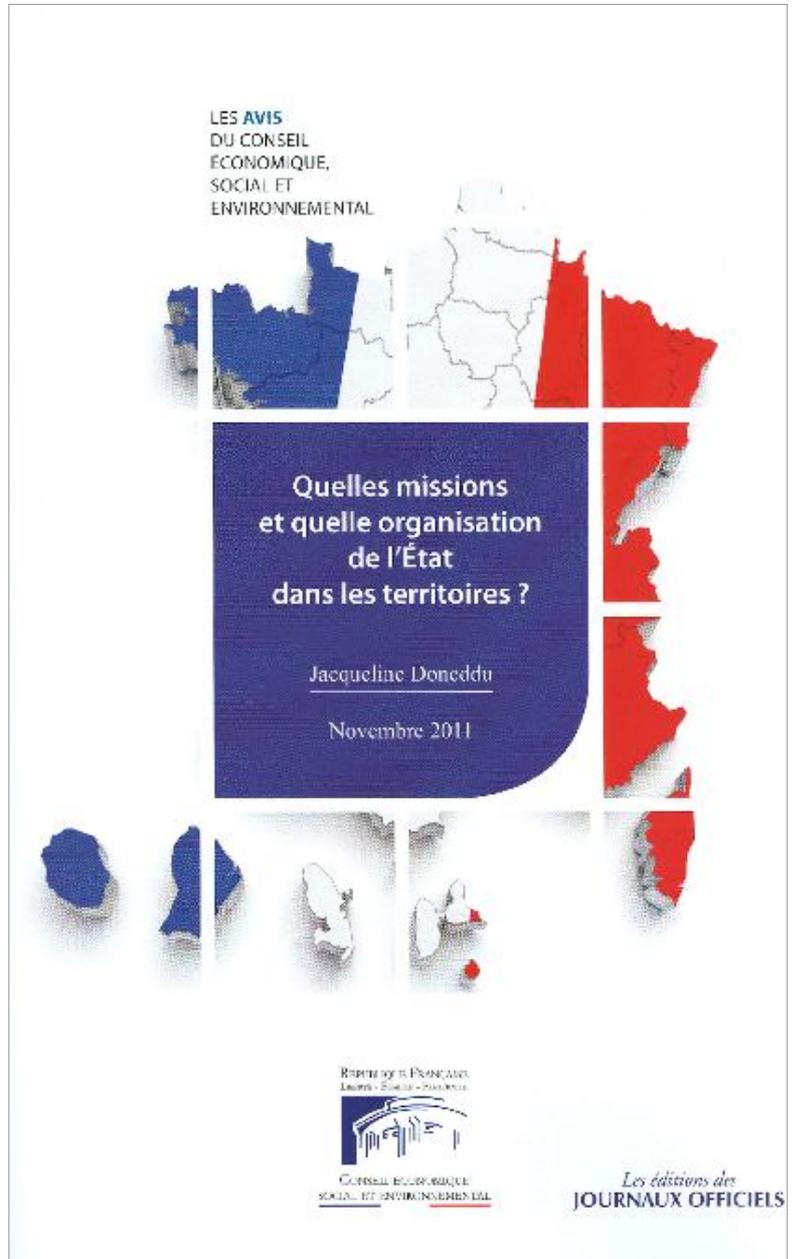
Interpelle encore par le résultat du vote sur le rapport : 189 votants :

- ◆ 102 pour,
- ◆ 44 contre (entreprises, des personnalités qualifiées telles SOUBIE, ancien conseiller de Sarkozy...),
- ◆ 43 abstentions.

Bien entendu, et bien que ces rapports et avis aient été confiés à Jacqueline Doneddu, membre du groupe C.G.T. au CESE, ce n'est pas un document de la C.G.T..

Pour autant, il propose plusieurs pistes pouvant alimenter notre réflexion et servir à notre activité syndicale.

Patrice Boudet



En savoir plus ?

Le rapport, l'avis et la note de synthèse sont accessibles sur le site du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) :

www.conseil-economique-et-social.fr puis

Travaux du CESE puis

Travaux publiés puis

Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ? puis

En savoir plus puis

Télécharger : l'avis (ou) le rapport (ou) la note de synthèse (ou... les 3 !)